



Bulletin Officiel

N°6372 Jeudi 10 Juin 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENTS POUR LA NOMINATION D'ADMINISTRATEURS DANS UNE SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE	3
AGREMENT DE LA FUSION PAR ABSORBATION ENTRE DEUX SOCIETES D'INTERMEDIATION EN BOURSE	3
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES	5
LAND'OR	6
ESSOUKANA	7

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES	8
LAND'OR	10
ESSOUKANA	12

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV ENTREPRISE	14
SICAV PLUS	15
STRATEGIE ACTIONS SICAV	16
TUNISIE SICAV	17

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUBORDONNES SANS APE

BAOBAB - MICROCRED 2021-1	18
EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2021-1	23

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	
---------------------------------------	--

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 03/05/2021*)

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2021

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

- MAXULA PLACEMENT SICAV

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

- ARABIA SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

الموافقة على تعيين أعضاء مجلس إدارة لدى شركة وساطة بالبورصة

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 03 جوان 2021 قد قرّر الموافقة على تعيين أعضاء بمجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة "المؤسسة العامة للاستثمار" الاتي ذكرهم:

- السيد ايهاب شكري (عضو)
- السيد سامي السنوسي (عضو)
- والسيد زياد الفقي (عضو)

2021 - AC - 044

بلاغ هيئة السوق المالية

الموافقة على عملية اندماج بطريقة الاستيعاب لشركتي الوساطة بالبورصة

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 03 جوان 2021 قد قرّر الموافقة على عملية اندماج بطريقة الاستيعاب لشركتي الوساطة بالبورصة "التونسية للأوراق المالية" بصفتها الشركة المستوعبة و "بيات كابيتال" بصفتها الشركة التي سيتم استيعابها.

2021 - AC - 045

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, **le Vendredi 25 Juin 2021 à 10 heures**, au siège social de la Compagnie, 45 Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2020
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
4. Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales
5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020
6. Affectation du résultat de l'exercice 2020
7. Réaffectation des réserves à régime spécial
8. Nomination d'Administrateurs
9. Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes
10. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Comités réglementaires.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle **le vendredi 25 juin 2021 à 11 Heures** au Siège Social de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2020 ;
- Lectures des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 ;
- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, la Société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée et que ce dernier soit parvenu à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants permanents des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

بلاغ الشركات

إستدعاء للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد – ميتوال فيل – 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة "السّكنى" ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور **الجلسة العامة العادية** التي ستعقد يوم **الجمعة 25 جوان 2021 على الساعة العاشرة صباحا بـ"دار المؤسسة"** بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة تونس، وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- 1) قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2020 وتقديم القوائم الماليّة للسنة المعنيّة.**
- 2) تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2020.**
- 3) تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2020 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.**
- 4) المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2020 وعلى القوائم الماليّة المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2020/12/31.**
- 5) تبويب النتائج.**
- 6) قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم الماليّة الخاصة بمجمع الشركات والمختومة في 2020/12/31.**
- 7) تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات، والمصادقة على القوائم الماليّة الخاصة بمجمع الشركات لسنة 2020.**
- 8) إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2020.**
- 9) تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.**
- 10) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.**
- 11) المصادقة على استقالة عضوين بمجلس الإدارة وتعيين عضو جديد.**

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES****Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis**

La compagnie d'assurances et de réassurances Astree publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 Juin 2021.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2020, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2020, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Troisième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2020 de 25.524.992,186 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶	Bénéfice de l'exercice	:	25.524.992,186 D.
▶	Report antérieur	:	540.203,572 D.
	Total	:	26.065.195,758 D.

Répartition :

▶	Réserves facultatives	:	8.700.000,000 D.
▶	Dividendes	:	16.800.000,000 D.
▶	Report à nouveau	:	565.195,758 D.
	Total	:	26.065.195,758 D.

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires est fixé à 2,800 D par action et sera mis en paiement à partir du 30 juin 2021.

Quatrième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 5.000.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves facultatives.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de M. Mohamed TRIFA et de M. Sami ZGHAL en qualité d'administrateurs indépendants pour une période de trois ans (2021-2022-2023). Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de 3 ans, le mandat du Cabinet « Commissariat-Management-Conseil -CMC » représenté par Monsieur Cherif BEN ZINA en tant que Co-commissaire aux comptes de la société.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2021, à cent huit-mille dinars (108.000 D.). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 Juin 2021.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 124.619.965 dinars et un résultat bénéficiaire de 6.247.704 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 127.815.289 dinars et un résultat bénéficiaire de 6.980.422 dinars dont 6.980.368 dinars part du groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 s'élevant à 6.247.704 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	6 247 704
Report à Nouveau	(563 523)
Résultat disponible	5 684 181
A la Réserve Légale	(284 209)
Bénéfice distribuable	5 399 972
Au Report à Nouveau	5 399 972

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende de 0,200 dinars par action par prélèvement sur la prime d'émission constituée en 2013, soit un montant total de 2.245.275,200 dinars.

Ce dividende sera mis en distribution à partir du 15 juillet 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de cent cinq mille huit cents (132.000) dinars bruts et à la somme de douze mille (12.000) dinars bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président-Directeur Général ou son mandataire en vertu d'un mandat spécial et sous sa responsabilité aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

بلاغ الشركات

مشروع القرارات

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد – ميتوال فيل – 1082 تونس

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية المقرر انعقادها يوم 25 جوان 2021.

القرار الأول: بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والإستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 2020/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني: بعد إستماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقبي الحسابات طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشارا إليها ضمنه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المحاسبية 2020 كما يلي:

(296.607,334)

- النتيجة الصافية 2020

1.295.156,693

- النتائج المؤجلة 2019

998.549,359

النتائج المؤجلة 2020

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2020 والبالغة مليون و ثلاث مائة و ثمانية و أربعون ألف ديناراً (1.348.000 د) ضمن الإحتياطي الخارق للعادة.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع: بعد الإطلاع على تقرير التصرف والقوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات لسنة 2020، وبعد إستماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للمجمع المختومة في 2020/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2020.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2020 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة = سبعة وثمانون ألف وخمسمائة ديناراً (87.500د) خاماً.
 - منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون ديناراً (11.250د) خاماً.
- تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع: عملاً بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14/11/1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، والنصوص المتممة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية.

كما تفوض إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الأسهم والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم، وذلك إلى غاية انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبث في نتائج تصرف السنة المحاسبية 2021.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن: صادقت الجلسة العامة العادية على إستقالة السيدة صفية الزبيدي عضو مستقل بمجلس الإدارة و..... عضو بمجلس الإدارة وقررت الجلسة العامة العادية تعيين السيد كعضو مستقل لبقية الفترة النيابية للسيدة صفية الزبيدي والتي تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبث في تصرف السنة المحاسبية 2022.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع: تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع أو نشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV ENTREPRISE**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem- 1002 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Fethi MESTIRI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur Général des sociétés : -TUNINVEST SICAR -TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR - SFC Finance Limited	Président du Conseil d'Administration de TUNISIE SICAV Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -TUNISIE VALEURS - ENNAKL AUTOMOBILES
M. Slaheddine LARGUECHE	Président Directeur Général de STRATEGIE ACTIONS SICAV	-Président du Conseil d'Administration de STRATEGIE ACTIONS SICAV -Membre du Conseil d'Administration de TUNISIE SICAV
M. Walid SAIBI	Directeur Général de TUNISIE VALEURS	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -SICAV TRESOR - SICAV OPPORTUNITY Représentant permanent de TUNISIE VALEURS au Conseil d'Administration de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV PLUS**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sofiane HAMMAMI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	-Directeur de la Recherche au sein de TUNISIE VALEURS - Président Directeur Général de SICAV PROSPERITY	-Président du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY -Membre du Conseil d'Administration de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
M. Slim ABDELKEFI	Directeur Commercial au sein de TUNISIE VALEURS	Néant
M. Sabeur ELLOUMI	Gérant d'OPCVM au sein de TUNISIE VALEURS	Membre du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Mme. Rafiaa ABDELKEFI	Néant	Néant

 2021- AS – 0800

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

STRATEGIE ACTIONS SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
 Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
TUNISIE VALEURS	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - TUNISIE COURTAGE - TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
M. Slaheddine LARGUECHE	Président Directeur Général de la SICAV	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -TUNISIE SICAV - SICAV ENTREPRISE
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR »	Assurance	Membre du Conseil de Surveillance de AMEN BANK Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » -TUNISIE LEASING ET FACTORING -ENNAKL AUTOMOBILES -COMAR COTE D'IVOIRE - COMAR INVEST - AMEN INVEST -AMEN SANTE - EL IMRANE - AMEN PROJECT SICAF -TUNISYS - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - AMEN TRESOR SICAV - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - MAXULA PLACEMENT SICAV
SMART ASSET MANAGEMENT	Société de Gestion	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**TUNISIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Fethi MESTIRI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur Général des sociétés : -TUNINVEST SICAR -TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR - SFC Finance Limited	Président du Conseil d'Administration de SICAV ENTREPRISE Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -TUNISIE VALEURS - ENNAKL AUTOMOBILES
M. Mondher ZID Directeur Général de la SICAV	-Directeur Financier de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Directeur Général de SICAV ENTREPRISE	Néant
M. Slaheddine LARGUECHE	Président Directeur Général de STRATEGIE ACTIONS SICAV	-Président du Conseil d'Administration de STRATEGIE ACTIONS SICAV -Membre du Conseil d'Administration de SICAV ENTREPRISE
M. Abderrazek BEN AMMAR	Gérant de la société HERMES CONSEIL	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - TUNINVEST SICAR - HANNIBAL LEASE
M. Mohamed MATHLOUTHI	Néant	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - PARENIN - AMEN INVEST - AMEN PREMIERE SICAV
M. Hatem SAIGHI	Directeur Général de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -TAYSIR MICROFINANCE -SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BAOBAB TUNISIE SA



Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de nominal 100 dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary - 1002 Tunis.

Identifiant unique : 1314598V

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

E-mail : contact-tunisie@baobab.tn

Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117-2011, ainsi que l'octroi de micro crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie

Emission d'un Emprunt Obligatoire Subordonné
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« Baobab - Microcred 2021-1 »

De 6 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **19/05/2020** a autorisé l'émission par la société Baobab Tunisie SA d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 90 millions de dinars et ce, avant la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020, et en tout état de cause avant le 30 Juin 2021, et a donné, pouvoir au Directeur Général pour en fixer les modalités et les conditions pour signer tous les actes , percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire , dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **6 millions de dinars** et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT</i>
5 ans	10,1%	In fine

2. Renseignements relatifs à l'émission

▪ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire subordonné est fixé à 6 millions de dinars divisé en 60 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire subordonné « Baobab-Microcred 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

▪ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **14/06/2021** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées à la même date soit le **14/06/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de **6 millions** de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de **60 000** obligations subordonnées.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **14/06/2021**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Boabab Tunisie à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de renforcer les fonds propres de la société et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance et notamment aux nouvelles exigences de la note n°25 du 13/02/2020 relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base, des fonds propres complémentaires et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités. En effet, la note sus mentionnée fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres nets que dans la limite de 50% du montant des fonds propres nets de base.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la Note 25 de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités

- **Dénomination de l'Emprunt :** « Baobab-Microcred 2021-1 ».
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Forme des Titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalité et délais de délivrance des Titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/06/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **14/06/2021**.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Taux fixe de 10,1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **14/06/2026**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **14/06** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **14/06/2022**.

Le remboursement total du capital aura lieu le **14/06/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,1%** l'an.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt** :

- **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire subordonné « Baobab-Microcred 2021-1 » est de **5 ans**.

▪ ***Duration de l'emprunt***

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **4,1630** années.

▪ ***Mode de placement :***

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

▪ ***Cessibilité des obligations :***

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

▪ ***Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :***

▪ ***Rang de créance :***

En cas de liquidation de la société Baobab Tunisie, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

▪ ***Maintien de l'emprunt à son rang :***

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

▪ ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

▪ ***Domiciliation de l'emprunt :***

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'Emprunt « Baobab-Microcred 2021-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations subordonnées souscrite par ce dernier.

▪ ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

▪ ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

▪ ***Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :***

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

▪ ***Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :***

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

▪ ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » de 90 000 000 DT susceptible d'être porté à
120 000 000 DT
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, il est à signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 avril 2021 a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 10 mars 2021, a décidé d'émettre au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **90 MD** susceptible d'être porté à un maximum de **120 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « **Emprunt Subordonné BIAT 2021-1** » de **90 MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 120 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce, selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	TMM+2,25% et / ou 8,60%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM+2,50% et / ou 8,85%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	TMM+2,50% et / ou 9,10%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans	TMM+2,75% et / ou 9,35%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant :** Le montant total du présent emprunt est fixé à **90 MD susceptible d'être porté à un maximum de 120 MD**, divisés en 900 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **24/05/2021** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **23/07/2021**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (120 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 120 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/07/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/08/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/07/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/07/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,6 % l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

✓ **Taux variable:**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,85% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,10% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,35% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/07/2026** pour toutes les catégories.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Paie ment :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 Juillet** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/07/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/07/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/07/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,85% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,10% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,35% l'an** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,448% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,698% pour la catégorie A, de 8,948% pour les catégories B et C, 9,198% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C**, **2,75%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de **5 ans** pour les catégories A, B, C et D.

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ **5 ans** pour les catégories B et D ;
- ✓ **2,701 ans** pour la catégorie A ;
- ✓ **2,687 ans** pour la catégorie C.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations subordonnées prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021-AS-0662

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	203,261	203,285		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	138,813	138,849		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	116,077	116,091		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	124,335	124,355		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	121,501	121,519		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	120,092	120,113		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	116,644	116,658		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,451	47,456		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,873	33,877		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	114,802	114,819		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,915	17,917		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	128,010	128,022		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,185	1,186		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	121,854	121,869		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,852	11,854		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	170,492	170,518		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,809	11,811		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	97,048	97,063		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,893	1,895		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,467	64,474		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	135,480	135,530		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	106,765	106,855		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,995	108,010		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	141,537	141,567		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	537,963	538,119		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	139,122	139,240		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	172,366	172,176		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	95,161	95,193		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	127,354	127,398		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	171,029	170,945		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	151,836	151,986		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,935	22,951		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,264	90,256		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2221,285	2220,014		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	130,985	130,462		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	223,150	222,386		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	En liquidation	En liquidation		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,980	2,982		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,674	2,676		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	66,558	66,225		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,282	1,278		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,293	1,296		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,245	1,244		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,223	1,222		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	116,004	115,768		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	En dissolution	En dissolution		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1199,470	1199,237		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,740	13,670		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,362	10,300		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	90,633	90,669		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	106,987	107,001
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	99,128	99,141
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	110,005	110,020
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	101,928	101,942
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	103,443	103,470

58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	106,743	106,757
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	103,345	103,356
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	100,622	100,635
61	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,382	104,388
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,832	103,846
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	105,569	105,585
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	103,785	103,796
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	102,957	102,968
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	102,342	102,356
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	102,144	102,156
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296	101,071	101,071
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	104,928	104,938
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	101,560	101,575
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	100,472	100,481
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	105,009	105,021
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	100,942	100,953
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	106,741	106,753
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	103,263	103,275
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	105,707	105,723
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	107,539	107,573
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	64,898	64,764
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	93,042	93,214
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,801	17,790
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	296,257	296,041
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2222,734	2258,757	2266,346
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,307	70,297
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	54,712	54,723
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,187	106,154
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,669	11,658
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	14,019	14,058
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	15,933	15,968
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	13,901	13,932
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	143,608	143,614
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,595	9,598
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	9,059	100,169	100,113
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	77,843	77,657
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	78,691	78,475
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	98,905	99,001
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	93,588	93,545
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,293	10,300
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	100,571	100,834
99	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	147,210	147,388
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	106,582	105,882
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	117,938	118,290
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	121,328	121,438
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	196,268	196,099
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	179,520	179,415
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	169,203	168,691
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,702	23,632
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	137,684	136,869
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,720	155,429
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5511,626	5342,567
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5695,758	5671,904
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	90,033	89,711
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4688,882	4554,818
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,390	10,348
115	FCP SÉCURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	165,203	165,279
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	10972,791	10896,875
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	124,867	124,944

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2021

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.714.028, un actif net de D : 1.708.087 et un bénéfice de la période de D : 16.592.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 97,79% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 2,18% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de la période, 18,63% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>1 676 185,717</u>	<u>1 897 492,130</u>	<u>1 692 516,084</u>
Obligations et valeurs assimilées		1 358 035,413	1 777 020,380	1 463 856,984
Titres des Organismes de Placement Collectif		318 150,304	120 471,750	228 659,100
Placements monétaires et disponibilités		<u>37 307,983</u>	<u>556 884,891</u>	<u>110 736,225</u>
Placements monétaires	5	37 307,983	470 170,840	110 736,225
Disponibilités		-	86 714,051	-
Créances d'exploitation	6	<u>534,535</u>	<u>334,537</u>	<u>334,535</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>1 714 028,235</u></u>	<u><u>2 454 711,558</u></u>	<u><u>1 803 586,844</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	5 537,740	7 178,909	5 715,520
Autres créditeurs divers	8	403,986	1 341,038	172,912
TOTAL PASSIF		<u><u>5 941,726</u></u>	<u><u>8 519,947</u></u>	<u><u>5 888,432</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	1 638 125,650	2 335 029,780	1 735 273,090
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		58 769,486	86 743,188	32,178
Sommes distribuables de la période		11 191,373	24 418,643	62 393,144
ACTIF NET		<u><u>1 708 086,509</u></u>	<u><u>2 446 191,611</u></u>	<u><u>1 797 698,412</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>1 714 028,235</u></u>	<u><u>2 454 711,558</u></u>	<u><u>1 803 586,844</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>17 332,187</u>	<u>25 805,924</u>	<u>88 271,771</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 332,187	25 805,924	88 271,771
Revenus des placements monétaires	11	<u>282,704</u>	<u>8 801,637</u>	<u>17 816,280</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 614,891	34 607,561	106 088,051
Charges de gestion des placements	12	(5 468,928)	(7 104,863)	(25 306,366)
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 145,963	27 502,698	80 781,685
Autres produits		-	-	1 693,509
Autres charges	13	(487,003)	(722,307)	(4 172,101)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 658,960	26 780,391	78 303,093
Régularisation du résultat d'exploitation		(467,587)	(2 361,748)	(15 909,949)
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		11 191,373	24 418,643	62 393,144
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		467,587	2 361,748	15 909,949
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 244,769	(9 848,270)	(8 622,650)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 688,440	10 990,499	16 934,101
RESULTAT NET DE LA PERIODE		16 592,169	27 922,620	86 614,544

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	16 592,169	27 922,620	86 614,544
Résultat d'exploitation	11 658,960	26 780,391	78 303,093
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 244,769	(9 848,270)	(8 622,650)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 688,440	10 990,499	16 934,101
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(86 684,256)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(106 204,072)	(364 405,899)	(984 906,766)
Souscriptions			
- Capital	-	6 572,843	704 736,959
- Régularisation des sommes non distribuables	-	0,930	1 459,322
- Régularisation des sommes distribuables	-	263,117	17 219,773
Rachats			
- Capital	(101 886,837)	(355 551,648)	(1 659 551,325)
- Régularisation des sommes non distribuables	(193,812)	(105,964)	(2 654,707)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 123,423)	(15 585,177)	(46 116,788)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(89 611,903)	(336 483,279)	(984 976,478)
ACTIF NET			
En début de période	1 797 698,412	2 782 674,890	2 782 674,890
En fin de période	1 708 086,509	2 446 191,611	1 797 698,412
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	16 827	26 124	26 124
En fin de période	15 839	22 726	16 827
VALEUR LIQUIDATIVE	107,841	107,638	106,834
TAUX DE RENDEMENT	0,94%	1,05%	3,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021, à D : 1.676.185,717 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		1 300 142,650	1 358 035,413	79,51%
<u>Obligations de sociétés</u>		527 998,400	538 188,718	31,51%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	79 977,000	82 360,776	4,82%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	60 000,000	62 968,110	3,69%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	61 446,000	62 423,153	3,65%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	26 628,600	26 776,077	1,57%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	117 500,000	118 133,069	6,92%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	39 942,900	39 988,026	2,34%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	20 000,000	20 365,852	1,19%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	40 000,000	40 190,247	2,35%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	82 500,000	84 983,408	4,98%
<u>Emprunt National</u>		50 000,000	51 983,288	3,04%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	50 000,000	51 983,288	3,04%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		722 144,250	767 863,407	44,95%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	255 282,761	14,95%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	207 413,285	12,14%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	103 469,947	6,06%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	201 697,414	11,81%
Titres des Organismes de Placement Collectif		315 244,763	318 150,304	18,63%
Actions SICAV				
FCP SMART EQUILIBRE	3 316	315 244,763	318 150,304	18,63%
Total		1 615 387,414	1 676 185,717	98,13%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			97,79%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 37.307,983 et se détaille comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Dépôt à vue	36 274,797	37 307,983	2,18%
AMEN BANK	36 274,797	37 307,983	2,18%
Total général	36 274,797	37 307,983	2,18%
Pourcentage par rapport au total des Actifs	2,18%		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 534,535 contre D : 334,537 à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Autres Créances d'Exploitation	534,535	334,537	334,535
Total	<u>534,535</u>	<u>334,537</u>	<u>334,535</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2021 à D : 5.537,740 contre D : 7.178,909 au 31 mars 2020 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Smart Asset Management	1 555,758	2 366,587	1 628,345
Maxula Bourse	1 555,758	2 366,587	1 628,345
Rémunération du dépositaire	2 426,224	2 445,735	2 458,831
Total	<u>5 537,740</u>	<u>7 178,909</u>	<u>5 715,520</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 403,986 contre D : 1.341,038 au 31 mars 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	145,165	209,324	152,092
Retenue à la source sur commissions	238,001	1 110,894	-
Autres	20,820	20,820	20,820
Total	<u>403,986</u>	<u>1 341,038</u>	<u>172,912</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2021, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2020

Montant	1 735 273,090
Nombre de titres	16 827
Nombre d'actionnaires	75

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(101 886,837)
Nombre de titres rachetés	(988)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	3 688,440
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 244,769
Régularisation des sommes non distribuables	(193,812)

Capital au 31-03-2021

Montant	1 638 125,650
Nombre de titres	15 839
Nombre d'actionnaires	73

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 17.332,187 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021, contre D : 25.805,924 pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2021		Du 01/01 Au 31/03/2020		Année 2020
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	7 908,075		13 505,008		45 542,027
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	9 424,112		12 300,916		42 729,744
TOTAL	17 332,187		25 805,924		88 271,771

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021 à D : 282,704 contre D : 8.801,637 pour la même période de l'exercice 2020, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2021		Du 01/01 Au 31/03/2020		Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	282,704		7 459,608		9 686,573
Intérêts des certificats de dépôt	-		921,207		921,207
Intérêts des comptes à terme	-		420,822		7 208,500
TOTAL	282,704		8 801,637		17 816,280

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2021 à D : 5.468,928 contre D : 7.104,863 pour la même période de l'exercice 2020, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/01	Du 01/01	Année
	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	2020
Commission de gestion	1 558,724	2 366,587	7 893,135
Commission de distribution	1 558,724	2 366,587	7 893,135
Commission de dépôt	2 351,481	2 371,689	9 520,097
Total	5 468,928	7 104,863	25 306,366

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01 au 31/03/2021 à D : 487,003 contre D : 722,307 pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01	Du 01/01	Année
	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	2020
Redevance du CMF	436,666	663,234	2 210,971
Commissions bancaires	50,337	59,073	209,494
Ajustement sur changement du taux de la retenue à la source	-	-	1 643,182
Autres	-	-	108,454
Total	487,003	722,307	4 172,101

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,

* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,

* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,

* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,

* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,

* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,

* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2021

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.750.092, un actif net de D : 10.725.143 et un bénéfice de la période de D : 98.521.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 82,38% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 17,60% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>8 855 683</u>	<u>11 685 223</u>	<u>10 130 795</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 855 683	11 643 787	10 089 671
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	41 436	41 124
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 892 064</u>	<u>3 388 800</u>	<u>2 372 800</u>
Placements monétaires	5	1 892 054	3 388 911	2 372 790
Disponibilités		10	(111) (*)	10
Créances d'exploitation	6	<u>2 345</u>	<u>289</u>	<u>630</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>10 750 092</u></u>	<u><u>15 074 312</u></u>	<u><u>12 504 225</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	23 969	31 275	30 221
Autres créditeurs divers	8	980	4 592	1 256
TOTAL PASSIF		<u><u>24 949</u></u>	<u><u>35 867</u></u>	<u><u>31 477</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	10 261 597	14 352 746	12 037 330
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		371 012	553 134	22
Sommes distribuables de la période		92 534	132 565	435 396
ACTIF NET		<u><u>10 725 143</u></u>	<u><u>15 038 445</u></u>	<u><u>12 472 748</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>10 750 092</u></u>	<u><u>15 074 312</u></u>	<u><u>12 504 225</u></u>

(*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du premier trimestre 2020

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>114 862</u>	<u>151 649</u>	<u>575 641</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		114 862	151 649	574 172
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	1 469
Revenus des placements monétaires	11	<u>6 004</u>	<u>7 470</u>	<u>51 675</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		120 866	159 119	627 316
Charges de gestion des placements	12	(23 969)	(31 275)	(124 768)
REVENU NET DES PLACEMENTS		96 897	127 844	502 548
Autres charges	13	(3 031)	(3 900)	(15 562)
Contribution Sociale de Solidarité		(200)	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		93 666	123 944	486 786
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 132)	8 621	(51 390)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		92 534	132 565	435 396
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 132	(8 621)	51 390
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(25 115)	1 468	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		29 970	9 150	47 913
RESULTAT NET DE LA PERIODE		98 521	134 562	518 546

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	98 521	134 562	518 546
Résultat d'exploitation	93 666	123 944	486 786
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(25 115)	1 468	(16 153)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	29 970	9 150	47 913
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(531 605)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 846 126)	725 902	(1 692 174)
Souscriptions			
- Capital	4 031 031	3 604 093	23 873 179
- Régularisation des sommes non distribuables	1 000	1 942	31 889
- Régularisation des sommes distribuables	164 688	160 358	810 134
Rachats			
- Capital	(5 811 546)	(2 914 190)	(25 515 799)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 073)	(1 173)	(35 155)
- Régularisation des sommes distribuables	(230 225)	(125 128)	(856 422)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 747 605)	860 464	(1 705 233)
ACTIF NET			
En début de période	12 472 748	14 177 981	14 177 981
En fin de période	10 725 143	15 038 445	12 472 748
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	118 939	135 208	135 208
En fin de période	101 346	142 041	118 939
VALEUR LIQUIDATIVE	105,827	105,874	104,867
TAUX DE RENDEMENT	0,92%	0,97%	3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021, à D : 8.855.683 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		8 521 963	8 855 683	82,57%
<u>Obligations des sociétés</u>		1 594 363	1 629 645	15,19%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	65 603	68 030	0,63%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	560 000	561 802	5,24%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	180 000	187 674	1,75%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	27 500	27 692	0,26%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	40 000	42 104	0,39%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	80 055	0,75%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	53 260	53 316	0,50%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	60 000	61 098	0,57%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	60 000	62 867	0,59%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	84 418	0,79%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	80 380	0,75%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	120 000	127 358	1,19%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	110 000	113 311	1,06%
Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	16 000	17 013	0,16%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6%	200	12 000	12 206	0,11%
Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7%	500	50 000	50 319	0,47%

Emprunt National		70 000	72 752	0,68%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	20 000	20 768	0,19%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	50 000	51 983	0,48%
Bons du trésor assimilables		6 857 600	7 153 286	66,70%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	741 836	6,92%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	510 566	4,76%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 037 689	9,68%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	497 357	4,64%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	930 345	8,67%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	691 029	6,44%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 309 195	12,21%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 034 458	9,65%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	400 812	3,74%
Total		8 521 963	8 855 683	82,57%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				82,38%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 1.892.054 et se détaille comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Dépôt à vue	1 864 902	1 892 054	17,64%
Banque Nationale Agricole	1 864 902	1 892 054	17,64%
Total général	1 864 902	1 892 054	17,64%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		17,60%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2021 à D : 2.345, contre D : 289 au 31 mars 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Contribution Sociale de Solidarité	-	200	-
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	452	-	452
Autres	1 893	89	178
Total	2 345	289	630

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2021 à D : 23.969, contre D : 31.275 au 31 mars 2020 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Maxula Bourse	16 015	20 897	20 193
Banque Nationale Agricole (dépôt)	4 772	6 227	6 017
Banque Nationale Agricole (distribution)	3 182	4 151	4 011
Total	23 969	31 275	30 221

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 980, contre D : 4.592 au 31 mars 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	877	1 217	1 137
TCL	103	151	119
Retenu à la source à payer	-	3 224	-
Total	980	4 592	1 256

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2020

Montant	12 037 330
Nombre de titres	118 939
Nombre d'actionnaires	823

Souscriptions réalisées

Montant	4 031 031
Nombre de titres émis	39 830
Nombre d'actionnaires nouveaux	253

Rachats effectués

Montant	(5 811 546)
Nombre de titres rachetés	(57 423)
Nombre d'actionnaires sortants	(72)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(25 115)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	29 970
Régularisation des sommes non distribuables	(73)

Capital au 31-03-2021

Montant	10 261 597
Nombre de titres	101 346
Nombre d'actionnaires	1 004

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 114.862, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021, contre D : 151.649 à l'issue de la même période close le 31 mars 2020, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2021	du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	26 436	40 933	137 245
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	88 426	110 716	436 927
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	1 469
TOTAL	114 862	151 649	575 641

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021 à D : 6.004, contre D : 7.470 à l'issue de la même période close le 31 mars 2020, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2021	du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	6 004	7 297	37 288
Intérêts des certificats de dépôt	-	173	14 387
TOTAL	6 004	7 470	51 675

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021 à D : 23.969, contre D : 31.275 à l'issue de la même période close le 31 mars 2020, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2020</u>	<u>Année 2020</u>
Commission de gestion	16 015	20 897	83 364
Commission de dépôt	4 772	6 227	24 842
Commission de distribution	3 182	4 151	16 562
Total	23 969	31 275	124 768

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2021 à D : 3.031, contre D : 3.900 à l'issue de la période close le 31 mars 2020, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2020</u>	<u>Année 2020</u>
Redevance du CMF	2 669	3 483	13 894
TCL	361	416	1 663
Autres	1	1	5
Total	3 031	3 900	15 562

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Mars 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 24,082% de l'actif total au 31 Mars 2021. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank » et l' «Arab Tunisian Bank »représentent respectivement 21,577 % et 13,657% de l'actif total au 31 Mars 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 31 MARS 2021

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	5 230 803,166	6 259 625,709	5 328 039,151
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		5 230 803,166	6 259 625,709	5 328 039,151
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	2 316 828,782	983 811,269	1 747 722,632
Placements monétaires		1 149 872,124	0,000	999 938,167
Disponibilités		1 166 956,658	983 811,269	747 784,465
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		7 547 684,308	7 243 489,338	7 075 814,143
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	13 854,944	14 067,012	13 307,512
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	30 737,360	30 732,786	26 214,434
TOTAL PASSIF		44 592,304	44 799,798	39 521,946
ACTIF NET		7 503 092,004	7 198 689,540	7 036 292,197
CP1- CAPITAL	3.7	7 137 846,500	6 810 920,939	6 758 295,047
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	365 245,504	387 768,601	277 997,150
Sommes distribuables des exercices antérieurs		293 697,460	311 970,938	33,250
Sommes distribuables de la période		71 548,044	75 797,663	277 963,900
ACTIF NET		7 503 092,004	7 198 689,540	7 036 292,197
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		7 547 684,308	7 243 489,338	7 075 814,143

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-03-2021

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/01/2021 AU 31/03/2021	DU 01/01/2020 AU 31/03/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	65 597,916	88 770,032	319 282,585
Dividendes		0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		65 597,916	88 770,032	319 282,585
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	18 842,679	3 181,893	32 020,386
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		84 440,595	91 951,925	351 302,971
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-10 185,206	-10 365,072	-41 685,025
REVENU NET DES PLACEMENTS		74 255,389	81 586,853	309 617,946
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-6 657,611	-6 761,488	-29 800,768
RESULTAT D'EXPLOITATION		67 597,778	74 825,365	279 817,178
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		3 950,266	972,298	-1 853,278
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		71 548,044	75 797,663	277 963,900
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-3 950,266	-972,298	1 853,278
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 013,901	-2 036,277	-8 189,862
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		65 583,877	72 789,088	271 627,316

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-03-2021**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2021 AU 31/03/2021	DU 01/01/2020 AU 31/03/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	65 583,877	72 789,088	271 627,316
Résultat d'exploitation	67 597,778	74 825,365	279 817,178
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 013,901	-2 036,277	-8 189,862
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-238 006,236
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	401 215,930	261 626,425	138 397,090
SOUSCRIPTIONS	2 166 142,393	1 386 702,165	6 663 728,357
- Capital	2 071 351,296	1 319 722,560	6 458 197,536
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 875,730	-188,893	-4 119,602
- Régularisation des sommes distribuables	97 666,827	67 168,498	209 650,423
RACHATS	-1 764 926,463	-1.125.075,740	-6 525 331,267
- Capital	-1 689 204,672	-1 070 452,800	-6 255 464,832
- Régularisation des sommes non distribuables	2 294,460	159,067	4 154,525
- Régularisation des sommes distribuables	-78 016,251	-54 782,007	-274 020,960
VARIATION DE L'ACTIF NET	466 799,807	334.415,513	172 018,170
AN4- ACTIF NET			
En début de période	7 036 292,197	6 864 274,027	6 864 274,027
En fin de période	7 503 092,004	7 198 689,540	7 036 292,197
AN5- NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	67 320	65 303	65 303
En fin de période	71 122	67 783	67 320
VALEUR LIQUIDATIVE	105,496	106,202	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,79%	4,16%	3,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à **5 230 803,166 dinars** contre **6 259 625,709** dinars au 31/03/2020 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	133 150,000	136 062,000	1,813
AB SUB 2009/B TV	5000	133 150,000	137 122,000	1,828
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	333 000,000	344 560,000	4,592
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	333 000,000	344 560,000	4,592
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	384 000,000	406 476,800	5,417
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	599 800,000	624 312,000	8,321
BNA SUB 2009	20000	532 600,000	555 224,000	7,400
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	276 920,000	3,691
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	276 920,000	3,691
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	266 300,000	266 580,000	3,530
SUB AMEN BANK 2012	10000	200 000,000	206 776,000	2,756
SUB AMEN BANK 2012	22223	444 460,000	459 518,305	6,124
UIB 2009/1	5000	133 161,300	137 301,462	1,830
Total		4 042 621,300	4 172 332,567	55,608

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	433 820,251	5,782
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	624 650,348	8,325
Total		1 072 685,000	1 058 470,599	14,110

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2021 au 31/03/2021

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		116 700,000	116 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2021	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2021	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
TOTAL		116 700,000	116 700,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **65 597,916** dinars pour la période du 1er Janvier au 31 Mars 2021 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations			
- Intérêts	51 987,516	75 008,432	263 628,985
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier			
- Intérêts	13 610,400	13 761,600	55 653,600
TOTAL	65 597,916	88 770,032	319 282,585

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/03/2021 à **2 316 828,782** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt			498 730,707	499 174,042	6,653
CDP AIL 20J-14/04/2021 5,73%	AIL	5,73%	498 730,707	499 174,042	6,653
Placement à Terme			650 000,000	650 698,082	8,672
PLT BTK 90 J 650 mD 7% 23/06/2021	BTK	7,00%	650 000,000	650 698,082	8,672
Total des placements monétaires			1 148 730,707	1 149 872,124	15,325

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/03/2021	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	1 165 245,788	15,530
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 710,870	0,023
Total des disponibilités	1 166 956,658	15,553

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2021 au 31/03/2021 s'élèvent à **18 842,679** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du compte de dépôt	1 809,832	3 181,893	15 911,162
Revenus des Certificats de Dépôt	9 927,532	0,000	15 484,128
Revenus des Placements à terme	7 105,315	0,000	625,096
TOTAL	18 842,679	3 181,893	32 020,386

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/03/2021 à **44 592,304** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Opérateurs Crédeurs	13 854,944	14 067,012	13 307,512
Gestionnaire	9 317,876	9 445,127	9 637,774
Dépositaire	4 537,068	4 621,885	3 669,738
Autres Crédeurs Divers	30 737,360	30 732,786	26 214,434
Commissaire aux comptes	19 137,580	19 174,695	15 803,170
Etat Impôts et Taxes	71,633	78,885	67,885
Conseil du Marché Financier	594,959	611,043	578,911
Contribution Sociale de Solidarité	1,706	402,163	201,706
Publications diverses	4 666,969	5 089,673	3 298,249
Dividendes à payer	6 264,513	5 376,327	6 264,513
TOTAL	44 592,304	44 799,798	39 521,946

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2021 au 31/03/2021	du 01/01/2020 au 31/03/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Charges de gestion des placements	10 185,206	10 365,072	41 685,025
Commission de gestion	9 317,876	9 445,127	38 147,227
Commission de dépôt	867,330	919,945	3 537,798
Autres Charges	6 657,611	6 761,488	29 800,768
Honoraires du commissaire aux comptes	3 334,410	3 371,561	13 560,036
Redevances CMF sur les OPCVM	1 740,005	1 763,772	7 123,556
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	211,635	230,488	4 064,582
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 368,720	1 204,212	4 868,862
Frais Bancaires	2,841	-9,002*	-16,268*
Contribution Sociale de solidarité	0,000	200,457	200,000
TOTAL	16 842,817	17 126,560	71 485,793

* Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2020	
Montant	6 758 295,047
Nombre de titres	67 320
Nombre d'actionnaires	493
Souscriptions réalisées	
	2 068 475,566
Montant	2 071 351,296
Régularisation des sommes non distribuables	-2 875,730
Nombre de titres émis	20 608
Nombre d'actionnaires nouveaux	22
Rachats effectués	
	-1 686 910,212
Montant	-1 689 204,672
Régularisation des sommes non distribuables	2 294,460
Nombre de titres rachetés	-16 806
Nombre d'actionnaires sortants	-14
Capital au 31/03/2021	
	7 137 846,500
Montant	7 140 441,671
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 013,901
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-581,270
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	71 122
Nombre d'actionnaires	501

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Résultats distribuables de la période	67 597,778	74 825,365	279 817,178
Régularisations de la période	3 950,266	972,298	-1 853,278
Sommes distribuables de la période	71 548,044	75 797,663	277 963,900
Sommes distribuables des exercices antérieurs	293 697,460	311 970,938	33,250
Sommes distribuables	365 245,504	387 768,601	277 997,150

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du premier trimestre 2021 sont de 3 334,410 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 5.911.508 DT et un résultat déficitaire de la période de - 40.833 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Mars 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Mars 2021, 21,37% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,37% au-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 4.648.396 DT au 31 Mars 2021, et représente une quote-part de 78,63% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,37% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/03/2021
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 648 396	4 127 493	4 661 044
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 586 221	3 531 600	4 599 698
b- Obligations et valeurs assimilées	62 175	595 893	61 347
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 263 112	849 720	1 023 756
a- Placements monétaires	-	-	-
b- Disponibilités	1 263 112	849 720	1 023 756
AC3- Créances d'exploitation	-	325 820	302 907
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	5 911 508	5 303 033	5 987 708
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	19 193	12 612	17 784
PA2- Autres créditeurs divers	63 725	58 695	100 501
TOTAL PASSIF	82 919	71 307	118 285
ACTIF NET			
CP1- Capital	5 821 410	5 100 863	5 851 094
CP2- Sommes distribuables	7 180	130 863	18 328
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	18 328	128 477	8
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	(11 148)	2 386	18 321
ACTIF NET	5 828 590	5 231 725	5 869 422
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 911 508	5 303 033	5 987 708

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2021
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/03/2021</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/03/2020</u>	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	828	12 034	81 830
a- Dividendes	-	-	56 518
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	828	12 034	25 312
PR 2- Revenus des placements monétaires	13 170	14 374	37 905
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	13 998	26 408	119 735
CH 1- Charges de gestion des placements	18 373	17 782	71 038
REVENU NET DES PLACEMENTS	(4 375)	8 626	48 698
PR 3- Autres produits	2 440	2 944	6 788
CH 2- Autres charges	9 214	9 185	37 165
RESULTAT D EXPLOITATION	(11 148)	2 386	18 321
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-	-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	(11 148)	2 386	18 321
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 974	(553 296)	70 156
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(52 545)	11 384	148 054
Frais de négociation de titres	(1 113)	(3 620)	(13 510)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(40 833)	(543 146)	223 020

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2021**

	<u>Du</u> 01/01/2021 <u>Au</u> 31/03/2021	<u>Du</u> 01/01/2020 <u>Au</u> 31/03/2020	<u>Du</u> 01/01/2020 <u>Au</u> 31/12/2020
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d'Exploitation	(11 148)	2 386	18 321
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 974	(553 296)	70 156
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(52 545)	11 384	148 054
d- Frais de négociation de titres	(1 113)	(3 620)	(13 510)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(128 469)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a- Souscriptions			
Capital	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
Droits d' entrée	-	-	-
b- Rachats			
Capital	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
Droit de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(40 833)	(543 146)	94 551
AN 4- <u>ACTIF NET</u>			
a- en début de la période	5 869 422	5 774 871	5 774 871
b- en fin de la période	5 828 590	5 231 725	5 869 422
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS			
a- en début de la période	91 895	91 895	91 895
b- en fin de la période	91 895	91 895	91 895
VALEUR LIQUIDATIVE	63,427	56,932	63,871
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	(0,70%)	(9,40%)	3,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 MARS 2021

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31-03-2021 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31-03-2021

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2021 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à 4 648 396 DT contre 4 661 044 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/03/2021	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		4 927 841	4 586 221	77,58%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 670 508</u>	<u>4 295 888</u>	<u>72,67%</u>	
ASSURANCES MAGHREBIA	5 405	299 978	345 682	5.85%	0,12%
ATL	141 998	287 376	230 179	3.89%	0,04%
BIAT	1 200	124 790	127 938	2.16%	0,01%
CEREALIS	18 000	74 406	171 000	2.89%	0,37%
CIMENT DE BIZERTE	274 763	955 791	348 949	5.90%	0,62%
DELICE HOLDING	700	10 240	10 158	0.17%	1,27%
EUROCYCLE	12 950	254 952	374 527	6.34%	0,15%
LANDOR	50 000	412 829	419 550	7.10%	0,45%
MONOPRIX	46 444	524 534	268 353	4.54%	0,23%
PGH	19 000	230 983	229 786	3.89%	0,01%
SAH	39 750	429 131	513 133	8.68%	0,06%
SANIMED	10 155	19 461	19 802	0.33%	0,08%
MEUBLE INTERIEUR	17 585	69 272	46 706	0.79%	0,32%
MEUBLE INTERIEUR DA 2020	17 585	13 854	8 089	0.14%	0,32%
SFBT	9 500	127 835	195 111	3.30%	0,00%
SOTEMAIL	161 642	387 183	541 501	9.16%	0,54%
SOTUVER	23 650	144 109	158 360	2.68%	0,07%
SOTUVER NG 2020	6 475	38 941	41 829	0.71%	0,02%
SOTIPAPIER	11 000	53 730	39 754	0.67%	0,04%
TPR	23 223	82 461	91 731	1.55%	0,05%
UNIMED	13 524	128 652	113 750	1.92%	0,04%
<u>Titre OPCVM</u>		<u>257 332</u>	<u>290 332</u>	<u>4,91%</u>	
FCP MOUASSASSET	254	257 332	290 332	4,91%	0,64%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:		60 000	62 175	1,05%	
UIB 2011	6 000	60 000	62 175	1,05%	1,20%
TOTAL		4 987 841	4 648 396	78,63%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2021 à 1 263 112 DT contre 1 023 756 DT au 31-12-2020, et se détaille ainsi :

	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Disponibilités	1 263 112	849 720	1 023 756
TOTAL	1 263 112	849 720	1 023 756

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Vente Actions	-	325 339	302 907
Retenue à la source/achat Obligations	-	481	-
Créance CDS Billets de trésorerie	130 000	158 333	141 667
Provision /créance CDS	(130 000)	(158 333)	(141 667)
TOTAL	-	325 820	302 907

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Rémunération à payer au gestionnaire	5 825	5 183	5 884
Rémunération à payer au dépositaire	13 368	7 429	11 900
TOTAL	19 193	12 612	17 784

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 63 725 DT au 31-03-2021 contre 100 501 DT au 31-12-2020 et se détaille ainsi :

	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Achat Actions	7 300	-	52 240
Frais transactions	1 674	3 620	560
Redevance CMF	489	436	495
Honoraires Commissaires aux comptes	15 586	17 784	12 076
Frais publications	853	957	534
Jetons de présence	20 576	18 725	16 875
Retenue à la source	1 514	1 376	1 805
TCL	40	105	223
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	63 725	58 695	100 501

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 1er trimestre de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2020</u>	
Montant	5 851 094
Nombre de titres	91 895
Nombre d'actionnaires	20

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

<u>Autres effets /capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(52 545)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	23 974
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titre	(1 113)
droit d'entrée	-

<u>Capital au 31/03/2021</u>	
Montant	5 821 410
Nombre de titres	91 895
Nombre d'actionnaires	20

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020	Du 01/01/2020
	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
Sommes distribuables de l'exercice en cours	(11 148)	2 386	18 321
Sommes distribuables des exercices antérieurs	18 328	128 477	8
Sommes distribuables	7 180	130 863	18 328

PR1-	Revenus du portefeuille-titres
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2021 au 31-03-2021, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 828 DT contre 12 034 DT du 01-01-2020 au 31-03-2020 ;

	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020	Du 01/01/2020
	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
Revenus des Actions	-	-	56 518
Revenus des obligations	828	12 034	25 312
TOTAL	828	12 034	81 830

PR2-	Revenus des placements monétaires
-------------	--

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 13 170 DT du 01-01-2021 au 31-03-2021 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020	Du 01/01/2020
	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
Intérêts sur comptes de dépôts	13 170	14 374	37 905
TOTAL	13 170	14 374	37 905

PR3-	AUTRES PRODUITS
-------------	------------------------

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2021 à 130 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 1er trimestre de l'exercice 2021, ARABIA SICAV a perçu 2 440 DT d'intérêts.

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020	Du 01/01/2020
		Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.				
	La rémunération de l'AFC	16 904	16 303	65 088
Rémunération du dépositaire				
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.				
	La rémunération de l'ATB	1 468	1 479	5 950
	TOTAL	18 373	17 782	71 038

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020	Du 01/01/2020
	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
Redevance CMF	1 420	1 370	5 469
Commissaire aux comptes	3 510	3 549	14 274
Publicité et publication	320	357	1 333
Services bancaires	10	7	43
Timbre fiscal	2	3	14
Jetons de présence	3 701	3 725	15 000
TCL	52	174	822
Autres Impôts	200	-	210
TOTAL	9 214	9 185	37 165

5- AUTRES INFORMATIONS	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Données par actions			
Revenus des placements	0,152	0,287	1,303
Charges de gestion des placements	0,200	0,194	0,773
Revenu net des placements	(0,048)	0,093	0,530
Autres charges	0,100	0,100	0,404
Autres produits	0,027	0,032	0,074
Résultat d'exploitation	(0,121)	0,026	0,199
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de la période	(0,121)	0,026	0,199
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	(0,012)	(0,039)	(0,147)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,261	(6,021)	0,763
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0,572)	0,124	1,611
Résultat net de la période	(0,444)	(5,911)	2,427
Nombre d'Actions	91 895	91 895	91 895
Valeur liquidative	63,427	56,932	63,871